

**POUR INFORMATION**

## DIX-SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Questions relatives aux pensions****a) Décisions de l'Assemblée générale  
des Nations Unies concernant le rapport  
du Comité mixte de la Caisse commune  
des pensions du personnel des Nations Unies**

1. On trouvera ci-après un résumé de la réunion du Comité mixte et de son rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies.

**Gestion des placements**

2. Au 31 mars 2007, la valeur de réalisation des actifs de la Caisse atteignait 37,6 milliards de dollars des Etats-Unis contre 33,1 milliards de dollars au 31 mars 2006, soit une augmentation de 13,6 pour cent au cours de l'année sur laquelle portait le rapport. Le rendement réel, corrigé de l'inflation, s'élevait à 10,3 pour cent. Ce résultat était légèrement inférieur au nouvel indice de référence et meilleur que celui de l'ancien indice de référence <sup>1</sup>. Cependant, le rendement de la Caisse a été meilleur que le nouvel indice de référence au cours des dernières périodes de trois, cinq et sept ans. Le rendement annualisé sur dix ans a été supérieur de 2,8 pour cent à l'objectif prévu <sup>2</sup>.
3. Le revenu des placements dépassant les cotisations perçues depuis plusieurs années, la Caisse est de plus en plus tributaire de ce revenu pour financer le paiement des prestations. La gestion des placements repose sur une stratégie relativement prudente et défensive qui consiste à limiter les risques afin d'obtenir des rendements globalement positifs et de préserver le capital de la Caisse à long terme. La politique de diversification large des placements par monnaie, catégorie d'actifs et région géographique demeure la meilleure manière de limiter les risques et d'améliorer les rendements sur une longue période. Tous

<sup>1</sup> En 2006, un nouvel indice de référence a été adopté pour refléter plus fidèlement les choix stratégiques d'engagement à long terme de la Caisse par rapport à ses catégories d'actifs (environ 60 pour cent d'actions, 31 pour cent d'obligations, 6 pour cent de placements immobiliers et 3 pour cent d'espèces ou de placements à court terme). La part tactique des actifs à court terme est supérieure ou inférieure de 3 points de pourcentage à la part stratégique des actifs de la Caisse.

<sup>2</sup> L'objectif utilisé dans les évaluations actuarielles pour le rendement réel est de 3,5 pour cent.

les placements doivent répondre aux critères de sûreté, de rentabilité, de liquidité et de convertibilité.

## Etude de la gestion actif-passif

4. Le Comité mixte a examiné les résultats de la première étude de la gestion actif-passif de la Caisse. Cette étude devait recommander une stratégie optimale de répartition des avoirs et des monnaies à long terme pour les placements, et proposer un cadre de risque pour tester l'aptitude de la Caisse à s'acquitter de ses obligations à long terme. Cette étude a apporté une confirmation indépendante de l'exactitude des évaluations actuarielles et a analysé différents scénarios pour les différents profils de placement à risque ou à rendement et hypothèses économiques. Elle montre que la situation financière actuelle de la Caisse est stable et recommande trois répartitions stratégiques optimales (à long terme) des actifs. Les directives actuelles sont proches de deux de ces recommandations.

## Budget

5. Le budget proposé pour la période biennale 2008-09 prévoit 43 postes supplémentaires et est nettement supérieur à celui des propositions budgétaires précédentes. Les membres du Comité mixte n'ont pas tous jugé raisonnables les augmentations proposées, mais ils étaient généralement d'accord sur la nécessité de pourvoir les postes clés de gestion des placements et de services à la clientèle pour assurer l'efficacité des opérations menées. Le Groupe de travail tripartite du Comité mixte a recommandé l'approbation de 27 nouveaux postes et reporté les autres demandes de dotation en personnel en attendant le document de stratégie à long terme sur les ressources humaines qui sera soumis au Comité mixte. Le budget final est supérieur de 28 pour cent à celui de la période biennale précédente.

## Gouvernance

6. Le nouveau Comité d'audit du Comité mixte a débuté ses activités l'année dernière et se réunit séparément pour fournir des orientations au Comité mixte sur des questions d'audit interne et externe<sup>3</sup>. Le Comité mixte a examiné un rapport d'audit interne récent qui indique que les mécanismes de gouvernance existants de la Caisse assurent en général un contrôle suffisant. Le Comité mixte a examiné le document de l'administrateur sur le protocole d'accord conclu entre le Secrétaire et le représentant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies<sup>4</sup> et s'est déclaré satisfait des efforts faits récemment pour améliorer la coordination, comme le montre l'étude de la gestion actif-passif. De nombreux membres hésitent à modifier l'organisation hiérarchique de la gestion des placements sans introduire de garde-fous appropriés et sans examiner les directives recommandées et les meilleures pratiques observées dans d'autres grandes caisses de pension publiques. Le Comité mixte a conclu que la structure de gouvernance actuelle offre des freins et contrepoids suffisants et permet à la responsabilité fiduciaire des actifs de la Caisse de s'exercer au niveau de direction le plus élevé. Le Comité mixte a également

<sup>3</sup> Selon la recommandation du Comité mixte de 1996, le Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies (BSCI) sert de vérificateur interne à la Caisse. Le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies sert de vérificateur externe à la Caisse.

<sup>4</sup> Selon l'article 19 des Statuts de la Caisse: «a) Le Secrétaire général décide du placement des avoirs de la Caisse après consultation d'un comité des placements et compte tenu des observations et suggestions formulées de temps à autre par le Comité mixte en ce qui concerne la politique à suivre en matière de placements.»

examiné la participation aux réunions, la procédure d'élection des représentants des bénéficiaires de la Caisse et les procédures de nomination des membres des comités d'audit, des placements et d'actuaire.

## **Autres questions**

7. Le Comité mixte a approuvé les hypothèses actuarielles pour la prochaine évaluation au 31 décembre 2007. Etant donné que l'Assemblée générale des Nations Unies examinera uniquement les questions qui ont des incidences budgétaires en 2007, les discussions sur les autres questions qui influent sur les Statuts de la Caisse ou sur son système d'ajustement des pensions ne sont pas terminées. Le Comité permanent du Comité mixte s'est réuni le 12 juillet 2007 pour examiner les recours individuels.

## **Décisions de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant le rapport du Comité mixte**

8. En octobre-décembre 2007, l'Assemblée générale des Nations Unies a examiné le rapport du Comité mixte <sup>5</sup> et les documents y relatifs. Le 21 décembre 2007, elle a adopté le projet de résolution A/C.5/61/L.25 <sup>6</sup>, approuvant ainsi toutes les recommandations du Comité mixte.

Genève, 28 janvier 2008.

*Document soumis pour information.*

<sup>5</sup> Document A/62/175.

<sup>6</sup> Ce projet sera publié ultérieurement en tant que résolution de l'Assemblée générale A/RES/62/241.